



**COMMUNE MUNICIPALE
RENAN**



CONVOCAATION

**A L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024**

Budget 2025





COMMUNE MUNICIPALE RENAN



CONVOCAATION
A l'assemblée communale ordinaire
12 décembre 2024 / 20h00
à la salle communale

ORDRE DU JOUR

1. Investissements 2025

- a) Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour l'assainissement du réseau d'eau "Nord-Est du village"
- b) Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour des travaux de coupe de bois dans les "Forêts Protectrice Obligatoire" (FPO) du secteur "Les Etohlons"
- c) Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la réfection de la route des Convers sur un tronçon de 750m (depuis Convers 115 jusqu'à la limite cantonale neuchâteloise)

2. Discuter et approuver le budget 2025 avec une quotité d'impôts et une taxe immobilière inchangées

3. Divers et imprévus

Le budget 2025 détaillé, faisant l'objet du point 2 de l'ordre du jour, peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture 30 jours avant l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.

Renan, le 8 novembre 2024

Le Conseil municipal



COMMUNE MUNICIPALE RENAN



BUDGET 2025

Le budget 2025 est basé sur une

- **QUOTITE D'IMPOTS DE : 2.04**
- **TAXE IMMOBILIERE DE : 1,5 ‰ de la valeur officielle**
- **TAXE DE CONSOMMATION DE L'EAU : CHF 3.20 le m³**
+ Tva 2,6 %
- **TAXE DE BASE POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE DES EAUX :**
CHF 320.00 par appartement, par entreprise et rural
Taxe par compteur CHF 100.00
+ Tva 2,6 %
- **TAXE D'EXPLOITATION DE LA STEP : CHF 2.95 le m³ d'eau**
consommé
+ Tva 8,1%
- **TAXE DE BASE POUR LE FINANCEMENT DE LA STEP :**
CHF 250.00 par appartement et par entreprise
+ Tva 8,1 %
- **TAXES DES ORDURES :**
Tva 8,1 % compris dans la taxe
 - a) **Taxe de base :** CHF 250.00 par ménage, ancien CHF 230.00
CHF 125.00 par personne seule, ancien CHF 115.00
 - b) **Taxe au sac :** CHF 1.00 par sac de 17 l.
CHF 2.00 par sac de 35 l.
CHF 4.00 par sac de 60 l.
CHF 6.00 par sac de 110 l.
 - c) **Containers :** 1 vignette de CHF 35.00 par container
- **TAXE DES CHIENS :**
 - Au village CHF 80.00
 - Aux environs CHF 40.00